

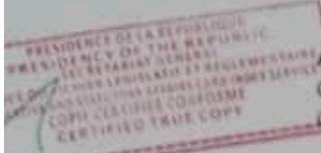


Dans un arrêté signé le vendredi 21 décembre 2018, Paul Biya, président de la république du Cameroun, déclare la journée du lundi 24 décembre 2018 fériée et chômée sur toute l'étendue du territoire camerounais.

Le décret signé ci-dessous.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE



ARRETE N° 0747 /CAB/PR DU 21 DEC 2018
 déclarant fériée et chômée la journée du lundi 24
 décembre 2018.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales,
 modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976.

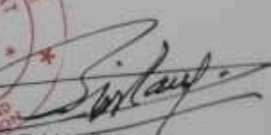
ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- La journée du lundi 24 décembre 2018 est déclarée fériée et
 chômée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure
 d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 21 DEC 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



 PAUL BIYA

